

## **Introduction**

Monsieur le president,

Je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui, vous et les membres de votre comité, afin de discuter de l'étude de la vérificatrice générale sur les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires. Je suis accompagné de Barbara Anderson, sous-ministre adjointe de la Directions des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale du ministère des Finances.

Je suis également accompagné d'Alfred MacLeod, sous-ministre adjoint, Politique intergouvernementale de Bureau du Conseil privé, ministère des Affaires intergouvernementales.

Je tiens d'abord à féliciter la vérificatrice générale et son personnel pour avoir fait la lumière sur ces programmes complexes mais essentiels, et pour avoir su communiquer leurs conclusions de manière succincte mais exhaustive.

Pour 2009-10, le ministère des Finances est chargé d'administrer plus de 52 milliards de dollars en transferts fédéraux en espèces aux provinces et aux territoires.

Le ministère s'acquitte de cette responsabilité avec la plus grande équité et la plus grande exactitude

possibles, et nous avons de bonnes raisons d'être fiers de ce que nous avons accompli à ce chapitre.

Les transferts fournissent un soutien financier croissant et fondé sur les principes pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de diverses priorités communes, dont les programmes sociaux et de santé qui sont si importants pour les Canadiennes et les Canadiens.

J'aimerais prendre un moment pour examiner certains des principes et des structures fondamentaux essentiels à l'administration du système de transferts.

Comme le précise le rapport de la vérificatrice générale, il existe quatre principaux programmes de transfert : le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation et la formule de financement des territoires (FFT).

Le TCS et le TCPS sont des mécanismes conditionnels de transfert égal par habitant qui appuient des secteurs stratégiques précis, notamment les soins de santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que les programmes pour les enfants.

En revanche, la péréquation et la formule de financement des territoires sont des transferts inconditionnels fondés sur des formules, ce qui signifie que les provinces et les territoires peuvent

affecter les fonds en fonction de leurs propres priorités.

La péréquation permet aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir à leurs résidents des services publics qui sont raisonnablement comparables à ceux d'autres provinces, et ce, à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

La FFT est un transfert qui permet aux gouvernements des territoires de financer les services publics et qui tient compte des coûts plus élevés de prestation des programmes et des services dans les régions du Nord.

Il ne faut pas oublier qu'en cette période économique difficile, ces transferts procurent un soutien financier croissant et sans précédent aux gouvernements des provinces et des territoires pour les aider dans la prestation des programmes et des services. En 2009-10, le gouvernement du Canada versera :

- 24 G\$ par l'entremise du TCS. La loi prévoit que ces crédits augmenteront de 6 % par année jusqu'en 2013-2014. Ce soutien fédéral important reflète l'engagement du gouvernement pris dans le budget de 2007 et l'engagement continu à l'exécution du plan décennal pour consolider les soins de santé;

- 10,9 G\$ par l'entremise du TCPS, avec un taux de croissance annuelle de 3 % jusqu'en 2013-2014, selon l'engagement du gouvernement pris dans le budget de 2007;
- 14,2 G\$ en paiements de péréquation. L'aide financière fournie par l'entremise du programme de péréquation a augmenté de 55 % au cours des cinq dernières années, et elle continuera de progresser au même rythme que l'économie;
- 2,5 G\$ en paiements au titre de la FFT. Cette aide financière accordée aux trois territoires demeure sur une trajectoire de croissance viable.

Les provinces et les territoires reçoivent également de l'aide sur les plans de l'infrastructure, de la formation, du perfectionnement des compétences et du logement, ce qui porte l'aide fédérale totale à un sommet inégalé de près de 60 G\$.

Outre les principaux transferts, le rapport de la vérificatrice générale traite de l'utilisation des fonds fiduciaires pour financer les provinces et les territoires.

Les fiducies ont un objectif très clair. Ce sont des véhicules financiers transparents que le gouvernement du Canada utilise pour transférer des fonds ciblés aux provinces et aux territoires au titre de pressions urgentes à court terme dans les secteurs de priorité commune.

Les fiducies offrent également aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre nécessaire pour retirer des fonds immédiatement ou tout au long d'une période définie, selon leurs besoin, leurs priorités et leurs pratiques de comptabilité respectives.

Les fiducies ressemblent beaucoup aux principaux programmes de transfert. Que le financement fédéral provienne des principaux programmes de transfert ou de fonds fiduciaires, les provinces et les territoires doivent rendre compte à leurs résidents, à leurs assemblées législatives et aux vérificateurs généraux de la façon dont ils dépensent ces fonds.

La reddition de comptes publique est la pierre angulaire d'une fédération parvenue à maturité. Dans le contexte canadien, elle reflète le respect des rôles et des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement de notre pays, qui, soit dit en passant, est l'une des fédérations les plus ouvertes et les plus décentralisées du monde.

Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous expliquer la nature des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, et il nous fera plaisir de répondre à toutes les questions des membres du comité.

Merci.